

MÉMOIRE

ACCAPAREMENT DES TERRES AGRICOLES

Situation de l'Abitibi-Témiscamingue

présenté par la

FÉDÉRATION DE L'UPA DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

à la

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES,
DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Québec, le 17 mars 2015



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

Abitibi-Témiscamingue

TABLE DES MATIÈRES

PORTRAIT AGRICOLE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	3
--	---

PHÉNOMÈNE DE L'ACCAPAREMENT DES TERRES EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.....	3
--	---

CAS CONCRETS.....	5
-------------------	---

Ferme Gérard Renaud.....	5
--------------------------	---

Entreprises agricoles Grant Témiscamingue	8
---	---

CONCLUSION	11
------------------	----

ANNEXES

1. Résolution 4 de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue : Accessibilité au foncier agricole
2. Lettre de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscamingue au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
3. Lettre de la MRC de Témiscamingue à la présidente de la Commission de protection du territoire agricole du Québec
4. Lettre de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

PORTRAIT AGRICOLE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue renferme l'une des plus grandes réserves de sols arables d'Amérique du Nord. Environ 10 % du territoire est consacré à l'agriculture, dont 3 % est actuellement exploité¹. En janvier 2015, le nombre de fermes en Abitibi-Témiscamingue était de 589. Ce nombre était de 708 en 2007 et de 628 en 2011.

La production animale domine, ce qui correspond à 70 % des entreprises y tirant leur revenu principal. La production bovine est la production la plus importante de la région, suivie des productions laitière, céréalière et fourragère. Les productions ovine, caprine, avicole, maraîchère et acéricole sont également présentes en région dans une plus faible proportion. Les bonnes terres arables sont dédiées principalement à la production du fourrage et à la production de céréales. La superficie moyenne des entreprises agricoles est la plus grande au Québec avec une moyenne d'environ 305 hectares par entreprise en 2012, comparativement à la moyenne provinciale d'environ 120 hectares par entreprise². Le prix des terres agricoles est en augmentation constante en Abitibi-Témiscamingue. Par exemple, l'écart observé de 2012 à 2013 était l'un des plus élevés au Québec, avec une hausse de plus de 30 % des prix³.

PHÉNOMÈNE DE L'ACCAPAREMENT DES TERRES EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

L'accaparement des terres agricoles n'est pas une préoccupation récente en Abitibi-Témiscamingue. Par contre, depuis 2012, le sujet a particulièrement retenu l'attention dans l'espace médiatique en région et ailleurs au Québec. À cet effet, le 21 novembre 2013, la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue organisait un forum régional « À qui appartient l'Abitibi-Témiscamingue?

¹ MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC, sous-ministériat des politiques agroalimentaires, *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec, estimations pour 2013, 2014*, p. 74 à 77.

² COLLINI, Mariella. *Les portraits de la région*, L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, avril 2012.

³ LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC, *Bulletin Transac-TERRES*, Édition 2014.

Propriété des terres et leviers de développement local ». Dans le cadre de ce forum, la Chaire Desjardins dévoilait son étude sur la propriété des terres dans la région. Dans leur présentation, les chercheurs mentionnaient entre autres que le phénomène n'était pas récent puisque déjà dans les années 1970, un mouvement avait existé en Abitibi-Témiscamingue pour contrer l'achat de terres par des spéculateurs étrangers⁴.

D'ailleurs, l'étude « Portrait de la propriété des terres hors périmètre urbain et de leur utilisation en Abitibi-Témiscamingue » de la Chaire démontrait que 85 % des terres de l'Abitibi-Témiscamingue appartiennent à des gens de la région. Par contre, les chercheurs étaient d'avis qu'il est important de continuer de surveiller la situation, car les statistiques demeurent préoccupantes dans certains secteurs et que le manque de données centralisées est un problème⁵. Cela est d'autant plus préoccupant que la région possède deux atouts majeurs, soit un très grand potentiel de développement agricole et un prix des terres attrayants pour les investisseurs. Aussi, comme le soulignait M. Patrick Lafond, président du Syndicat local de l'UPA du Témiscamingue, lors du forum, les achats par des investisseurs se font majoritairement dans les zones agricoles les plus dynamiques, là où les sols sont les meilleurs, créant ainsi une pression sur les autres entreprises.

Ainsi, en Abitibi-Témiscamingue, il existe des exemples pouvant être qualifiés d'accaparement des terres. Dans plusieurs cas, il s'agit d'une entreprise hors région qui vient acheter des terres en Abitibi-Témiscamingue, souvent en raison des prix moins élevés qu'ailleurs, aux fins de la production agricole. Ces entreprises ne participent aucunement à l'économie locale et les exploitants ne demeurent pas en région. M. Pierre Lemieux, vice-président général de l'UPA, résumait la situation de la manière suivante :

*« Pour les régions éloignées des grands centres comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'achat de terres pour de la financiarisation risque de dévitaliser les villages. On va voir, comme pour les mines, du "fly in fly out" alors que des gens vont venir travailler pour les semences et la récolte et il n'y a aura plus d'agriculteurs dans les rangs. »*⁶

⁴ CHAIRE DESJARDINS EN DÉVELOPPEMENT DES PETITES COLLECTIVITÉS, *Compte rendu : Forum régional « À qui appartient l'Abitibi-Témiscamingue? Propriété des terres et leviers de développement local »*, 21 novembre 2013.

⁵ LEBLANC, Patrice et Étienne AUDET. *Portrait de la propriété des terres hors périmètre urbain et de leur utilisation en Abitibi-Témiscamingue*, Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, mars 2014.

⁶ *La Presse*, le quotidien. « L'UPA craint pour les fermes familiales », Montréal, Québec, le 22 octobre 2013.

Les deux exemples les plus représentatifs sont ceux de la ferme Gérard Renaud et des Entreprises agricoles Grant Témiscamingue. Ces deux entreprises possèdent un total d'environ 2 860 hectares, ce qui équivaut à plus ou moins neuf fermes moyennes en région.

Cas concrets – Ferme Gérard Renaud

Gérard Renaud est un exploitant agricole des Basses-Laurentides qui est arrivé dans le paysage de la MRC d'Abitibi-Ouest en 2011. Les investissements annoncés par ce promoteur s'élevaient à la hauteur de 12 M\$. La ferme Gérard Renaud possède maintenant plus de 2 000 hectares dans les municipalités de Poularies, Palmarolle, La Sarre, Sainte-Germaine-Boulé, Amos et Clerval. Ces achats dans les MRC d'Abitibi-Ouest et d'Abitibi ont soulevé une vague de préoccupations autant dans le monde agricole que chez divers intervenants régionaux.

Les principales préoccupations soulevées concernent le maintien des services agricoles et la vitalité des milieux ruraux, en plus de créer une pression à la hausse sur le prix des terres agricoles.

« Jean Séguin, directeur général du CLD Abitibi-Ouest, est inquiet, malgré qu'il se félicite des investissements. « Chaque agriculteur a un lien direct sur les retombées pour les coopératives agricoles, vendeurs de machineries, vétérinaires, etc. Tant mieux si des investisseurs veulent investir, mais s'il n'y a pas un maintien des retombées économiques, on a un problème qui sera pénible à supporter. Comment fera-t-on pour offrir une diversité de services aux producteurs? », s'est-il demandé. Il craint une dévitalisation économique, tant au plan des services agricoles que professionnels (notaires et avocats). « En Abitibi-Ouest, l'agriculture, c'est le tiers de l'économie », a laissé tomber M. Séguin. »⁷

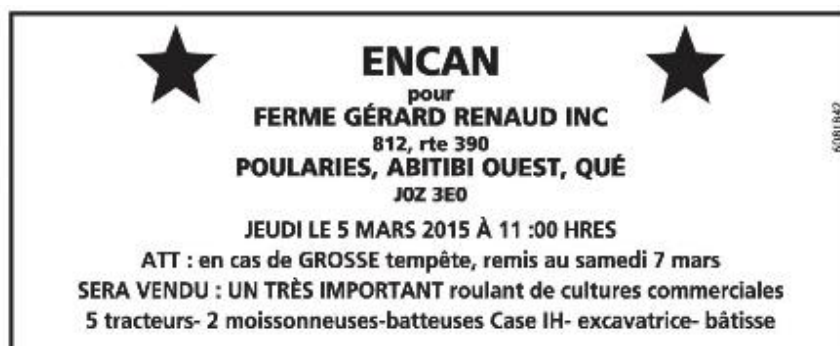
Du côté humain, ce que les producteurs ont pu observer sur le terrain, c'est que l'attachement au territoire n'est pas le même si l'exploitant n'habite pas en région puisque les investissements n'ont qu'un but strictement économique, l'environnement social est mis de côté. Le lien avec la terre est différent. Aussi, la connaissance du sol s'acquiert avec l'expérience et le sens de l'observation. Ceci n'est possible que si l'exploitant réside sur place, afin de prendre les meilleures décisions de gestion possible selon les courtes fenêtres d'opportunités pour les travaux. Les sols de l'Abitibi-Témiscamingue possèdent des caractéristiques spécifiques qui les diffèrent de ceux des autres régions et doivent conséquemment être traités différemment afin de mener à de bons résultats. Malheureusement, une gestion des sols déficiente peut avoir des

⁷ DE NONCOURT, Thierry. « Accaparement des terres agricoles : inquiétude généralisée », *La Frontière*, 7 janvier 2013.

conséquences sur le long terme, même une fois que l'investisseur ait quitté la région, à la suite des effets de la compaction, par exemple.

D'ailleurs, le 5 mars dernier, l'aventure de la ferme Gérard Renaud en sols abitibiens s'est achevée puisque l'entreprise a fait encan. Cependant, les terres ne seront pas revendues aux producteurs locaux, mais seront plutôt mises en location, tel qu'annoncé dans la Terre de chez nous : « Aussi offert en location : 5 000 acres de terre en cultures en totalité ou en partie dans les paroisses de Poularies, Palmarole, La Sarre, Sainte-Germaine-Boulé, Amos et Clerval. »⁸

Figure 2. Annonce de l'encan de la ferme Gérard Renaud⁹



L'arrivée de ce modèle d'entreprise agricole sur le territoire n'est pas non plus sans conséquence sur les autres entreprises du territoire ou celles en devenir. L'expérience vécue par M. Maxime Bégin, jeune producteur de céréales de Sainte-Germaine-Boulé, en est un exemple :

« Mon frère et moi sommes tous deux diplômés en agriculture. Nous étions partis étudier à l'extérieur, mais nous voulions revenir en région et nous associer afin de démarrer notre propre projet d'élevage bovin, près de la ferme familiale, afin d'éventuellement reprendre la relève. Nous savions que l'entreprise de l'un de nos voisins était à vendre et nous l'avions rencontré afin de signifier notre intérêt à acheter les terres, les bâtiments et la maison. L'emplacement de l'entreprise et les infrastructures sur place (les parcs pour les animaux, les silos, les aires d'entreposage, les plateformes de ciment, etc.) correspondaient exactement à ce que nous avions besoin pour démarrer notre projet et pour travailler en synergie avec la ferme familiale.

⁸ La Terre de chez nous, encans [En ligne], (laterre.ca/encan/encan-pour-ferme-gerard-renaud-inc) (Consulté le 6 mars 2015).

⁹ Le Citoyen Rouyn-Noranda / Abitibi-Ouest, 28 février 2015.

Nous nous sommes entendus sur un prix avec le vendeur et nous avons commencé des démarches pour monter notre plan d'affaires et pour obtenir du financement auprès de La Financière agricole. Nous avons pris rendez-vous avec notre vendeur afin de signer l'offre d'achat et de lui remettre un dépôt pour officialiser le transfert. Notre rendez-vous devait avoir lieu le lundi. Cependant, le vendredi précédent, nous avons reçu un appel de notre vendeur nous signifiant qu'en raison de délais rencontrés pour obtenir notre financement, celui-ci avait finalement décidé de vendre à Renaud. Nous avons donc perdu notre opportunité d'affaires pour une simple histoire de délais administratifs. C'est d'autant plus frustrant qu'aujourd'hui la plupart des infrastructures que nous voulions acheter sont inutilisées et laissées à l'abandon.

Heureusement, nous avons été en mesure d'acheter et de louer d'autres terres, en partie par l'entremise du Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA), et nous cultivons actuellement de l'avoine et des plantes fourragères. Si ce n'avait été du FIRA, nous aurions encore perdu un bloc d'environ 300 acres au profit de Renaud. Aussi, nous sommes toujours en attente de pouvoir démarrer notre projet d'élevage et nous devons encore tous les deux travailler à l'extérieur pour l'instant.

Bref, l'arrivée d'un investisseur tel que Renaud dans notre région, c'est certain que ça a un effet sur le prix des terres. Puis, celui-ci décide finalement de quitter la région, mais il ne veut pas revendre ses terres. Il décide plutôt de les louer à prix d'or. Comment voulez-vous que des jeunes de la relève comme nous concurrencent avec de tels joueurs? »

Le fait que l'entreprise ne veuille pas revendre les terres achetées risque de mener à un désinvestissement pour l'entretien de ces terres, d'autant plus que les prix de location proposés sont surévalués. En effet, il devient beaucoup moins intéressant pour les locataires d'investir à long terme sur des terres louées.

Ainsi, les conséquences de ce modèle d'agriculture sont multiples pour la région : dévitalisation des municipalités rurales, pression à la hausse sur le prix des terres, risque de pertes de services, impacts négatifs sur la santé des sols, désinvestissement à long terme pour l'entretien des terres.

Extrait du témoignage de M. Maxime Bégin

Bref, l'arrivée d'un investisseur tel que Renaud dans notre région, c'est certain que ça a un effet sur le prix des terres. Puis, celui-ci décide finalement de quitter la région, mais il ne veut pas revendre ses terres. Il décide plutôt de les louer à prix d'or. Comment voulez-vous que des jeunes de la relève comme nous concurrencent avec de tels joueurs?

Cas concrets – Entreprises agricoles Grant Témiscamingue

Le 15 janvier 2013, la Commission de protection du territoire agricole rendait sa décision dans les dossiers 402816, 403001, 403002, 403003 et 403004 selon l'article 15 de la *Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents*, autorisant ainsi l'acquisition de 860 hectares par les Entreprises agricoles Grant Témiscamingue dans les municipalités de Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Eugène-de-Guigues, Notre-Dame-du-Nord et Lorrainville. L'entreprise « The Grant Farms », dont les installations sont situées à New Liskeard, en Ontario, possède plus de 3 000 hectares de terres en cultures et l'un des plus imposants élevateurs à grains de la région.¹⁰

La Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue s'était opposée à cette demande d'autorisation, demandant à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'exiger du promoteur une démonstration plus rigoureuse et une étude plus approfondie des impacts socioéconomiques réels du projet. Plusieurs enjeux relatifs au modèle proposé par Grant avaient alors été soulevés par la Fédération :

- l'établissement de la relève et le maintien des entreprises en place;
- l'iniquité de la compétitivité entrepreneuriale;
- la vitalité des milieux ruraux;
- le besoin pour les cédants d'être avantagés lors d'un transfert et de l'établissement d'une relève sur leur entreprise.

L'arrivée de Grant au Québec ne s'est pas faite sans effet sur les entreprises agricoles déjà en place. D'ailleurs, la situation québécoise se compare à celle de l'Ontario où la situation soulève également des inquiétudes :

« Il existe une certaine ambivalence dans la communauté agricole au sujet de l'entreprise de Peter Grant dû au fait qu'il achète plusieurs terres à un bien meilleur prix qu'on les évaluait. Au Témiscaming (ontarien), un acre drainé valait environ 1 500 \$, mais Peter Grant monte la mise jusqu'à 2 700 \$; une hausse de 55 % que toutes les entreprises ne peuvent pas se permettre.

Les cultivateurs qui n'entrevoient pas la possibilité de relève voient la vente de leur terre comme un cadeau inespéré, alors que les agriculteurs qui désirent agrandir leur entreprise le perçoivent comme un frein à leurs projets

¹⁰ GRANT FARMS. [En ligne], (thegrantfarms.com/) (Consulté le 6 mars 2015).

d'agrandissement. Ils ont un sentiment que M. Grant fausse la donne avec son argent facile. Pierre-André Groux, un cultivateur de Nédélec à 30 minutes de New Liskeard, affirme que l'« effet Grant » se fait sentir jusque-là et les propriétaires terriens du coin patientent dans l'espoir de conclure une vente fructueuse, au grand dam des cultivateurs ambitieux. »¹¹

Figure 3. Installations de Grant farms en Ontario¹²



9

La présence d'une telle entreprise dans le paysage n'est pas sans conséquence, également, sur le maintien des services en région. En effet, en plus de pratiquer l'agriculture, l'entreprise se spécialise dans l'achat de céréales et de plantes oléagineuses, le séchage et l'entreposage, la vente et l'épandage de fertilisant liquide et la vente de fertilisants en granules, des insecticides et des fongicides. Le modèle proposé par les Entreprises agricoles Grant Témiscamingue est plutôt une forme d'intégration qui vient concurrencer les vendeurs d'intrants locaux, au détriment du maintien de ces services pour les autres producteurs agricoles.

La MRC de Témiscamingue avait également émis des réserves face à l'achat de terres par Grant au Témiscamingue en demandant au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de

¹¹ DUMONT, Marc. *Le nouveau visage de l'agriculture au Témiscaming*, Agri com, vol. 29, no 06, le 2 novembre 2011.

¹² GRANT FARMS. [En ligne], (thegrantfarms.com/) (Consulté le 6 mars 2015).

l'Alimentation du Québec de « *réfléchir à des mécanismes complémentaires à ceux existants favorisant la relève, le transfert d'entreprises agricoles et la pérennité du secteur agricole et agroalimentaire* ». La MRC avait également demandé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de « *mettre en place une vigie sur les ventes et achats de terres agricoles, tant par des résidents que des non-résidents du Québec* ».

Depuis l'arrivée de Grant, le paysage change au Témiscamingue. En effet, plusieurs producteurs voient leurs possibilités d'expansion freinées ou carrément empêchées par l'arrivée de ce nouveau joueur d'envergure. Il ne leur reste qu'un seul choix : défricher. Le président du syndicat local, M. Patrick Lafond, est propriétaire de son entreprise depuis 1995 à Saint-Bruno-de-Guigues, l'une des municipalités les plus dynamiques en agriculture au Témiscamingue. En 20 ans, il n'avait jamais vu personne défricher dans son secteur avant l'arrivée de Grant.

« Cette année, nous sommes quatre producteurs à défricher uniquement dans mon rang. Nous n'avons pas d'autres choix si nous voulons prendre un peu d'expansion, il n'y a plus d'autres terres disponibles. J'estime à plus de 120 hectares la superficie qui a été défrichée cette année seulement dans mon secteur ».

Figures 4 et 5. Paysages défrichés à Saint-Bruno-de-Guigues



Un autre effet collatéral de l'arrivée de ce type de nouveau joueur touche l'environnement social et humain, comme dans le cas de la ferme Gérard Renaud. En effet, les producteurs ont beaucoup moins de contacts avec les exploitants de cette entreprise qu'avec leurs autres voisins et cela affecte l'esprit d'entraide et de « bon voisinage » qui prévaut souvent dans les petites communautés rurales. Le tissu social du monde agricole est atteint par l'attitude de détachement qu'affichent les exploitants des entreprises Grant par rapport à leur milieu. Certains des producteurs se sont sentis intimidés par l'attitude des dirigeants. Par exemple, plusieurs ont témoigné s'être sentis surveillés lorsque l'hélicoptère Grant a survolé leurs

champs à basse altitude, sur une base régulière, pendant la période des travaux de récoltes et de foin. D'autres ont dû attendre patiemment, pendant leurs travaux de récoltes, que l'unique chemin qu'ils pouvaient emprunter se libère de la machinerie de Grant lors des chargements de camions transportant le grain. Ce type de modèle entraîne donc un détachement du sentiment d'appartenance au territoire et du souci de bon voisinage de la part des investisseurs qui ne vivent pas sur place.

CONCLUSION

11

Ainsi, les deux cas présentés précédemment sont les plus représentatifs de ceux rencontrés en Abitibi-Témiscamingue, mais d'autres cas existent également. Plusieurs préoccupations ressortent de l'arrivée de ces nouveaux joueurs dans les communautés rurales. Les gens du milieu s'inquiètent de perdre des services en région, de l'iniquité de la compétitivité entrepreneuriale, de voir les milieux se dévitaliser et d'être témoins d'une hausse intenable du prix des terres, brimant l'accès au foncier pour la relève agricole et même pour les entreprises déjà en place. Les producteurs agricoles ont également pu observer sur le territoire un rapport désintéressé au territoire et à la communauté de la part de ces investisseurs.

En somme, lors du forum de la Chaire Desjardins du 21 novembre 2013 « À qui appartient l'Abitibi-Témiscamingue? Propriété des terres et leviers de développement local », la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue avait identifié trois enjeux principaux, résumant ces préoccupations, par rapport à la propriété des terres en région :

- la pérennité de la dynamique agricole;
- l'établissement et le maintien du nombre de fermes;
- la vitalité des milieux ruraux.

Pour toutes ces raisons, la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue est d'avis que des mesures doivent absolument être prises rapidement pour mettre en place un outil de suivi des transactions foncières afin de mieux documenter et de contrer le phénomène de financiarisation des terres agricoles. De plus, il serait pertinent, pour une période de trois ans, de prendre des mesures pour limiter à 100 hectares la superficie que toute personne ou entité peut acquérir en une année, excluant les transferts intergénérationnels.

Il est impératif de maintenir, voire d'augmenter, le nombre d'entreprises agricoles en région, car cela permet de dynamiser les milieux ruraux et, par le fait même, de créer un environnement motivant pour les producteurs et productrices en place ainsi que la relève.

RÉSOLUTION 4

Accessibilité au foncier agricole

CAPERN - 012MA
C.P. – Accaparement
des terres agricoles

CONSIDÉRANT que le foncier constitue la base de toute exploitation agricole;

CONSIDÉRANT que l'UPA privilégie un modèle d'agriculture qui maintient le plus grand nombre de fermes sur le territoire et qui contribue au dynamisme des régions;

CONSIDÉRANT que la valeur régionale moyenne des terres en cultures transigées en Abitibi-Témiscamingue était la plus basse au Québec en 2010 et 2011;

CONSIDÉRANT que de nombreux propriétaires de terres agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue ne sont pas producteurs agricoles et utilisent leurs terres à d'autres fins que l'agriculture, par exemple, pour la chasse ou la villégiature;

CONSIDÉRANT que l'accès au foncier agricole est un élément clé de l'établissement de la relève et du transfert de ferme;

CONSIDÉRANT que le maintien de l'activité agricole ne constitue pas un critère prioritaire lors d'un processus de liquidation des fonds de terre par la FADQ;

CONSIDÉRANT qu'il existe un intérêt croissant pour les terres agricoles de la part de puissants investisseurs;

CONSIDÉRANT que même si le Québec est relativement peu touché par l'accaparement des terres comparativement à d'autres pays du monde, il y a tout de même des exemples connus d'achats de terres par des fonds d'investissement;

CONSIDÉRANT qu'il existe, dans la majorité des cas, une flagrante inégalité entre les producteurs agricoles et les autres acquéreurs potentiels en regard de la capacité d'achat de terres agricoles;

CONSIDÉRANT que des secteurs de la région font face à une dévitalisation des milieux ruraux et plusieurs terres agricoles sont maintenant en friche arbustive;

CONSIDÉRANT que le maintien d'entreprises familiales rentables sur le territoire constitue le meilleur moyen de dynamiser les milieux ruraux et de prévenir l'accaparement des terres et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles;

CONSIDÉRANT que l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) gagne en importance dans les municipalités régionales de comté (MRC) du Québec et que les objectifs d'un PDZA sont, entre autres, d'assurer le développement et la pérennité des activités agricoles ainsi que de favoriser la vitalité et l'occupation dynamique du territoire;

Sur résolution dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue demande

à l'UPA

- de faire pression sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) afin :
 - ✓ de s'assurer que les terres agricoles soient utilisées en priorité à des fins agricoles,



- ✓ que les informations concernant les transactions sur les terres agricoles soient documentées et accessibles,
 - ✓ que l'accès au foncier agricole ne soit pas un obstacle à l'établissement de la relève,
 - ✓ de favoriser l'acquisition de terres agricoles par les producteurs se trouvant à proximité,
 - ✓ d'empêcher l'utilisation des terres agricoles à des fins spéculatives,
 - ✓ de mettre en place un mode d'encadrement des transactions foncières afin de favoriser une dynamisation du milieu agricole régional et une maximisation des retombées socioéconomiques dans chacune des MRC;
- d'encourager les MRC à entreprendre un processus de PDZA, visant l'accroissement ou la diversification des productions et l'occupation dynamique du territoire par les entreprises, en s'assurant d'y impliquer la fédération régionale et les syndicats locaux concernés;
 - de continuer à travailler sur les aspects favorisant l'amélioration des revenus des entreprises agricoles et de créer un environnement favorable au maintien ou à l'établissement de fermes sur tout le territoire ainsi qu'à la relève agricole.

au MAPAQ et au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

- d'augmenter les budgets pour les PDZA.

Adoptée unanimement.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
Le 18 octobre 2012



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Téléphone : 819 629-2829
Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca
Site Web : www.mrctemiscamingue.qc.ca

CAPERN - 012MB
CAP. – Accaparement
des terres agricoles

Ville-Marie, le 26 octobre 2012

Par courriel

ministre@mapaq.gouv.qc.ca

Nombre de pages : 3

✉ Monsieur François Gendron
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

Objet : Prise de possession de terres agricoles sur le territoire du Témiscamingue

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, au Témiscamingue, l'agriculture et l'agroalimentaire constituent, avec l'industrie forestière, les principales activités économiques et la base de l'occupation du territoire. Depuis plus de deux ans, la MRC de Témiscamingue a été appelée à contribuer au développement du secteur agricole et agroalimentaire sur tout son territoire en supportant des dossiers et projets en lien avec ce secteur d'activité d'importance, notamment au niveau politique. Pour ce faire, une prise en main du milieu, une concertation entre les acteurs du milieu agricole et agroalimentaire ainsi que la définition d'objectifs atteignables sont la vision que s'est donnée la MRC pour les prochaines années.

Depuis quelques temps, nous sentons un intérêt à l'égard des terres agricoles du Témiscamingue par des personnes ne résidant pas dans notre région. Actuellement, deux transactions en cours sont à l'étude par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) (dossiers 403001, 403002, 403003, 403004 et 402816). Ces dossiers suscitent des préoccupations sur le territoire et ont fait l'objet de discussions au comité municipal – agricole et agroalimentaire de la MRC ainsi qu'au conseil des maires de la MRC.

...2

Voici quelques éléments qui ont soulevé des inquiétudes et des interrogations lors des différentes discussions qui ont eu lieu :

- Les retombées économiques pour le Témiscamingue par la venue de ces acheteurs sont actuellement inconnues;
- L'un des acheteurs n'a jamais donné suite à une demande de rencontre de la MRC de Témiscamingue;
- Les partenariats potentiels avec ces acheteurs sont actuellement inconnus;
- Selon le bulletin publié par l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue en septembre 2012, « la superficie moyenne des fermes de l'Abitibi-Témiscamingue est passée de 285 ha en 2006 à 305 ha cinq ans plus tard. Au Québec, la taille s'établissait à 114 ha en moyenne »;
- Les terres agricoles du Témiscamingue font partie du patrimoine collectif et notre génération a le devoir de protéger ce patrimoine pour les générations futures;
- Les vendeurs, soit des producteurs agricoles, ont contribué à l'économie du Témiscamingue et on ne peut les priver du fruit du travail d'une vie;
- Le Rapport Pronovost nous dit : « Chaque fois qu'à cause d'un problème de relève, une ferme est achetée par l'agriculteur voisin, on réduit la population active de cette communauté rurale. Sans empêcher ces transactions, il faut, dans une perspective d'occupation du territoire québécois, prendre option en faveur de la préservation d'un nombre optimal de ferme. » (p. 205);
- Le Rapport Pronovost nous dit : « Le mouvement des caisses Desjardins reconnaît que « la concentration de plus en plus grande de la production agricole se fait au détriment de certaines régions qui se trouvent progressivement dévitalisées » (p. 205).

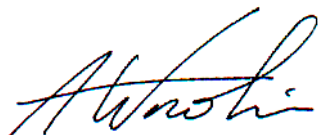
Le Témiscamingue souhaite conserver un modèle de ferme familiale dans un souci d'occuper dynamiquement son territoire. De plus, la MRC souhaite débiter la réalisation de son plan de développement de la zone agricole au cours des prochains mois et la question des terres agricoles sera traitée à ce moment soit lors de son élaboration. Toutefois, nous souhaitons amorcer des actions à court terme.

Suite à une consultation du comité municipal – agricole et agroalimentaire et d'une décision du conseil des maires, la MRC de Témiscamingue demande au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de *réfléchir à des mécanismes complémentaires à ceux existants favorisant la relève, le transfert d'entreprises agricoles et la pérennité du secteur agricole et agroalimentaire.*

En espérant le tout conforme, M. le Ministre, nous espérons que vous tiendrez compte de notre demande. Bien entendu, nous demeurons disponibles pour vous rencontrer.

Nous vous prions de recevoir nos plus cordiales salutations.

Le préfet,



Arnaud Warolin

AW/MJ

- c. c. M. Gilles Chapadeau, député de Rouyn-Noranda – Témiscamingue
- Mme Christine Moore, députée d'Abitibi-Témiscamingue
- Mme Marie-Josée Gouin, Commission sur la protection du territoire agricole du Québec
- M. Sylvain Vachon, Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue
- M. Denis Clermont, MRC de Témiscamingue
- Membres du comité municipal – agricole et agroalimentaire, MRC de Témiscamingue
- M. Luc Bélisle, Conférence régionale des élus d'Abitibi-Témiscamingue
- Mme Line Charland, MAPAQ – Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec
- M. Alain Sarrazin, MAPAQ – Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Téléphone : 819 629-2829
Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca
Site Web : www.mrctemiscamingue.qc.ca

CAPERN - 012MC

C.P. – Accaparement
des terres agricoles

Ville-Marie, le 29 octobre 2012

Par courriel
info@cptaq.gouv.qc.ca
Nombre de pages : 2

☞ Madame Marie-Josée Gouin
Présidente de la Commission sur la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

Objet : Prise de possession de terres agricoles sur le territoire du Témiscamingue

Madame,

Au Témiscamingue, l'agriculture et l'agroalimentaire constituent, avec l'industrie forestière, les principales activités économiques et la base de l'occupation du territoire. Depuis plus de deux ans, la MRC de Témiscamingue a été appelée à contribuer au développement du secteur agricole et agroalimentaire sur tout son territoire en supportant des dossiers et projets en lien avec ce secteur d'activité d'importance, notamment au niveau politique. Pour ce faire, une prise en main du milieu, une concertation entre les acteurs du milieu agricole et agroalimentaire ainsi que la définition d'objectifs atteignables sont la vision que s'est donnée la MRC pour les prochaines années.

Depuis quelques temps, nous sentons un intérêt à l'égard des terres agricoles du Témiscamingue par des personnes ne résidant pas dans notre région. Actuellement, deux transactions en cours sont à l'étude par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (dossiers 403001, 403002, 403003, 403004 et 402816). Ces dossiers suscitent des préoccupations sur le territoire et ont fait l'objet de discussions au comité municipal – agricole et agroalimentaire de la MRC ainsi qu'au conseil des maires de la MRC.

Voici quelques éléments qui ont soulevé des inquiétudes et des interrogations lors des différentes discussions qui ont eu lieu :

- Les retombées économiques pour le Témiscamingue par la venue de ces acheteurs sont actuellement inconnues;
- L'un de ces acheteurs n'a jamais donné suite à une demande de rencontre de la MRC de Témiscamingue;
- Les partenariats potentiels avec ces acheteurs sont actuellement inconnus;
- Selon le bulletin publié par l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue en septembre 2012, « la superficie moyenne des fermes de l'Abitibi-Témiscamingue est passée de 285 ha en 2006 à 305 ha cinq ans plus tard. Au Québec, la taille s'établissait à 114 ha en moyenne »;
- Les terres agricoles du Témiscamingue font partie du patrimoine collectif et notre génération a le devoir de protéger ce patrimoine pour les générations futures;

...2

- Les vendeurs, soit des producteurs agricoles, ont contribué à l'économie du Témiscamingue et on ne peut les priver du fruit du travail d'une vie;
- Le Rapport Pronovost nous dit : « Chaque fois qu'à cause d'un problème de relève, une ferme est achetée par l'agriculteur voisin, on réduit la population active de cette communauté rurale. Sans empêcher ces transactions, il faut, dans une perspective d'occupation du territoire québécois, prendre option en faveur de la préservation d'un nombre optimal de ferme. » (p. 205);
- Le Rapport Pronovost nous dit : « Le mouvement des caisses Desjardins reconnaît que « la concentration de plus en plus grande de la production agricole se fait au détriment de certaines régions qui se trouvent progressivement dévitalisées » (p. 205).

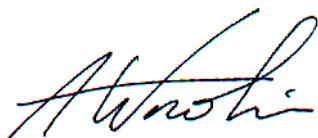
Le Témiscamingue souhaite conserver un modèle de ferme familiale dans un souci d'occuper dynamiquement son territoire. De plus, la MRC souhaite débiter la réalisation de son plan de développement de la zone agricole au cours des prochains mois et la question des terres agricoles sera traitée à ce moment soit lors de son élaboration. Toutefois, nous souhaitons amorcer des actions à court terme.

Suite à une consultation du comité municipal – agricole et agroalimentaire et d'une décision du conseil des maires, la MRC de Témiscamingue demande à la Commission sur la protection du territoire agricole du Québec de *mettre en place une vigie sur les ventes et achats de terres agricoles, tant par des résidents que des non résidents du Québec.*

Espérant le tout conforme, Madame, nous espérons que vous et vos collègues tiendrez compte de notre demande. Bien entendu, nous demeurons disponibles pour vous rencontrer.

Nous vous prions de recevoir nos plus cordiales salutations.

Le préfet,



Arnaud Warolin

AW/mj

- c. c. M. François Gendron, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
M. Gilles Chapadeau, député de Rouyn-Noranda – Témiscamingue
Mme Christine Moore, députée d'Abitibi-Témiscamingue
M. Sylvain Vachon, Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue
M. Denis Clermont, MRC de Témiscamingue
Membres du comité municipal – agricole et agroalimentaire, MRC de Témiscamingue
M. Luc Bélisle, Conférence régionale des élus d'Abitibi-Témiscamingue
Mme Line Charland, MAPAQ – Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec
M. Alain Sarrazin, MAPAQ – Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec



*Fédération de l'UPA
d'Abitibi-Témiscamingue*

CAPERN - 012MC
C.P. – Accaparement
des terres agricoles
ANNEXE 4

*L'Union des
producteurs
agricoles*

Le 21 décembre 2012

Madame Stéphanie Lavallée
Responsable de la gestion du rôle
Commission de protection du
territoire agricole du Québec
25, boulevard Lafayette, 3^e étage
Longueuil (Québec) J4K 5C7

**Objet : Observations de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue pour les dossiers
n^{os} 403001, 403002, 403003, 403004 et 402816, municipalités de Saint-Bruno-de-
Guigues, Saint-Eugène-de-Guigues, Notre-Dame-du-Nord et Lorrainville**

Madame,

La Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue, de concert avec le Syndicat local de l'UPA du Témiscamingue, dépose ses observations écrites en regard des demandes d'acquisition de terres agricoles de la part d'Entreprises agricoles Grant Témiscamingue ltée, ci-après « Grant » dans les dossiers mentionnés en rubrique.

Les demandes d'acquisition déposées par l'entreprise Grant suscitent, depuis le début, plusieurs réactions de la part des acteurs locaux et régionaux. Il s'agit d'un projet d'envergure pour le Témiscamingue et il existe peu de précédents semblables auxquels se référer pour en comprendre la portée.

L'acquisition projetée concerne 859,27 ha de terres dans un secteur des plus dynamiques de la région au niveau agricole. La superficie moyenne des fermes en Abitibi-Témiscamingue était, en 2011, de 305 ha (L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2012a). Il s'agit donc d'un projet d'envergure pour le Témiscamingue. L'entreprise « The Grant Farms », dont les installations sont situées à New Liskeard, en Ontario, possède plus de 3 000 ha de terres en cultures et l'un des plus imposants élevateurs à grains de la région. Force est de constater que Grant possède une capacité d'investissement importante. Le modèle agricole proposé par cette entreprise en est un de capitalisation des actifs agricoles.

... 2

Toutefois, le modèle d'agriculture privilégié par l'UPA prévoit le maintien du plus grand nombre de fermes sur le territoire et la contribution de l'agriculture au dynamisme des régions.

C'est dans le but d'obtenir des éclaircissements sur les demandes d'acquisition, déposées à la Commission par Grant, qu'une rencontre a été organisée avec les représentants de cette entreprise agricole. La rencontre a eu lieu le 28 novembre 2012, à Saint-Bruno-de-Guigues, et a réuni 65 producteurs et productrices agricoles du Témiscamingue, les représentants de l'entreprise Grant, MM. Rheo Hacquard et Roch Auger, le président du Syndicat local du Témiscamingue, M. Patrick Lafond, ainsi que les représentants de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue, M. Sylvain Vachon, président, M^{mes} Joanne Trépanier, directrice générale, et Cassandre Hervieux Gaudreau, aménagiste. Ce fut l'occasion pour plusieurs des personnes présentes de poser des questions ou d'émettre leurs commentaires sur le projet de l'entreprise.

Les commentaires et les questionnements émis à la rencontre vont dans plusieurs directions, dépendamment des intérêts défendus. De grandes tendances se dégagent tout de même. Avec une proportion de 36 % des gestionnaires de ferme ayant plus de 55 ans, en région (L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2012a), nombreux sont ceux en situation de retraite ou de préretraite.

La situation actuelle de la profession agricole fait en sorte qu'un des meilleurs moyens d'accéder à la retraite pour les producteurs et productrices en âge de se retirer passe par la vente de leurs actifs de valeur : les terres agricoles. La fédération régionale de l'UPA déplore cet état des faits qui menace le transfert d'entreprises ainsi que le modèle agricole privilégié par l'UPA. Conséquemment, la fédération régionale ne peut qu'être pour la mise en place d'un outil permettant de soutenir et d'accompagner les producteurs et productrices agricoles locaux dans leurs démarches de transfert et de mise en valeur de leurs établissements.

Un autre questionnement soulevé par le projet Grant concerne l'établissement et le maintien de la relève. En effet, les candidats à la relève font face à de nombreuses contraintes dans leur processus d'établissement, qu'il s'agisse du capital initial, de la capacité d'emprunt ou de la capacité de remboursement des dettes par l'entreprise. Dans ce contexte, la Fédération ne peut passer sous silence les contraintes additionnelles qu'un cas comme celui à l'étude apporte à la relève existante ou potentielle.

En parallèle, le maintien du nombre de fermes est une préoccupation constante pour la région, le nombre étant passé sous le cap des 700 fermes en connaissant, de 2007 à 2011, une diminution moyenne de 3 % par année (L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2012b). Ce phénomène doit être analysé et pris en considération dans le dossier.

Une autre préoccupation soulevée à cet égard concerne la compétitivité entrepreneuriale inexistante entre une entreprise en démarrage ou déjà en place et une entreprise œuvrant selon le modèle d'affaires présenté par Grant. Ce dernier a la capacité de dicter les fluctuations du marché local et de circonscrire le développement des autres entreprises à l'intérieur de ses propres balises.

La situation ontarienne permet d'imager le risque inhérent pour la relève, de même que pour les autres entreprises agricoles aux moyens plus restreints : « Il existe une certaine ambivalence dans la communauté agricole au sujet de l'entreprise de M. Peter Grant dû au fait qu'il achète plusieurs terres à un bien meilleur prix qu'on les évaluait. Au Témiskaming (Ontario), un acre drainé valait environ 1 500 \$, mais M. Peter Grant monte la mise jusqu'à 2 700 \$; une hausse de 55 % que toutes les entreprises ne peuvent pas se permettre... Les propriétaires terriens du coin patientent dans l'espoir de conclure une vente fructueuse, au grand dam des cultivateurs ambitieux. » (Agricom, 2011)

Bien que la vocation du sol demeurera inchangée avec le présent projet, l'exemple de l'Ontario démontre que des conséquences économiques sont à prévoir, et ce, contrairement à l'évaluation de la Commission dans son orientation préliminaire. En outre, des aspects précédemment présentés, le basculement potentiel d'une agriculture de métier vers une agriculture dite industrielle, les effets de l'iniquité entrepreneuriale et de la fluctuation du prix des terres se font déjà sentir. C'est pourquoi la fédération régionale s'interroge sur l'analyse réalisée par la Commission dans son orientation lorsqu'elle déclare que « l'acquisition demandée n'aura pas de conséquences économiques négatives découlant des possibilités d'utilisation des superficies concernées à des fins d'agriculture. »

L'enjeu de la vitalité des milieux ruraux est également inhérent aux préoccupations soulevées par rapport au projet d'acquisition de Grant. Les retombées du projet au niveau local et régional sont, jusqu'à maintenant, inconnues. La proximité des installations de New Liskeard et la diversité des activités de Grant (car, en plus de produire du grain et d'offrir des services d'entreposage, de séchage ou de manipulation des grains, l'entreprise ontarienne œuvre également dans la distribution de fertilisants, d'insecticides, de fongicides et de semences) portent à croire que peu de retombées économiques profiteront au Témiscamingue québécois et aux communautés agricoles en cause.

Dans cette optique, une étude plus approfondie devrait être exigée de la part du demandeur Grant afin qu'il démontre clairement que son projet n'engendrera pas d'incidences négatives au niveau de l'économie, notamment sur les possibilités d'utilisations de la superficie à des fins d'agriculture et sur le tissu socioéconomique régional en général, et ce, pour un horizon à moyen et long terme.

Bien qu'étant restée neutre à l'égard des dossiers en cause, la MRC de Témiscamingue témoigne d'un questionnement sur cet enjeu. Les extraits tirés du Rapport Pronovost, par la MRC, le démontrent : « La concentration de plus en plus grande de la production agricole se fait au détriment de certaines régions qui se trouvent progressivement dévitalisées » et « Chaque fois qu'à cause d'un problème de relève, une ferme est achetée par l'agriculteur voisin, on réduit la population active de cette communauté rurale. Sans empêcher ces transactions, il faut, dans une perspective d'occupation du territoire québécois, prendre option en faveur de la préservation d'un nombre optimal de fermes. » (Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, 2008)

À cet effet, le Rapport Pronovost cite l'exemple de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu où la taille des fermes est supérieure à la moyenne québécoise, mais où l'indice de développement économique est le plus bas de la MRC correspondante. Ainsi, « même dans les meilleures terres arables du Québec, un certain modèle de développement agricole peut donc conduire à la dévitalisation d'une communauté rurale. » (*ibid.*) La fédération régionale de l'UPA remarque que la situation met en évidence la nécessité pour les divers acteurs du territoire de se doter d'une vision concertée pour le développement de son agriculture.

Dans ce sens, le projet d'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole de la MRC de Témiscamingue permettra sans doute de définir le développement agricole et territorial pour le futur.

Récemment, les auteurs de l'étude « La Société d'aménagement et de développement agricole du Québec, une mesure d'initiative pour renforcer la vocation et le contrôle du domaine agricole », MM. Laplante et L'Italien (2012), décrivent que la situation au Québec comporte plusieurs caractéristiques semblables avec les dossiers en cause :

« Ainsi, quand ils ne s'activent pas en vue de profiter des occasions d'affaires créées par l'étalement urbain, ces investisseurs accélèrent la formation d'une agriculture de capitaux qui exercera, à terme, une redoutable emprise sur l'économie agricole. Disposant d'imposants bassins de liquidités, cette agriculture est en mesure de modifier profondément la structure de production d'une région, misant sur des approches fondées principalement sur des économies d'échelle. En fait, on constate que cette agriculture cherche à constituer de vastes domaines susceptibles d'être mis en production par de grandes firmes spécialisées, dont les activités productives seront effectuées par des salariés. Du coup, ces investisseurs, détachant l'agriculture des milieux de vie, pavent la voie à une mainmise sur l'agriculture par des acteurs qui expulsent les petits et moyens producteurs-propriétaires. Ils bouleversent ainsi l'économie rurale et agricole en y faisant primer cette logique spéculative qui déstructure autant les conditions d'exercice du métier que le mode d'occupation du territoire. Et ils entrent en contradiction directe avec les projets d'agriculture de proximité, basée sur les circuits courts, la diversité des formes de production et la mise en valeur du territoire agricole. » (Laplante et L'Italien, 2012)

La fédération régionale de l'UPA est consciente que les préoccupations présentées ici, relativement au maintien et à la pérennité des fermes existantes, à l'établissement de la relève et à la vitalité des milieux ruraux, dépassent le cadre strict de la protection de la zone et des activités agricoles. Néanmoins, à l'intérieur des pouvoirs conférés à la Commission, ces préoccupations doivent impérativement être considérées, en regard de l'article 15 de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents, car elles témoignent du malaise engendré par le modèle d'entreprises agricoles proposé par le projet d'acquisition de Grant.

En outre, la Fédération ne peut qu'être sensible aux désagréments personnels pouvant être occasionnés par la présente situation et juge qu'une discussion doit être menée à l'échelle provinciale sur le modèle à mettre de l'avant pour éviter de telles situations pénibles dans le futur.

Dans cette perspective, la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue ne peut qu'encourager la mise en place d'un outil à l'image de celui proposé par Laplante et L'Italien (2012), la Société d'aménagement et de développement agricole du Québec. La mission de cet outil pourrait être décrite comme suit : « d'assurer la prospérité et le développement du modèle agricole québécois en maintenant la vocation agricole du territoire, en soutenant une agriculture de métier, en favorisant l'installation de la relève agricole, ainsi qu'en soutenant la diversification des productions sur tout le territoire agricole du Québec. » (Laplante et L'Italien, 2012)

C'est donc en regard de toutes les préoccupations précédemment détaillées que la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue demande à ce qu'une étude des impacts socioéconomiques réels soit réalisée afin de vérifier si le projet s'avère plutôt profitable ou nuisible pour la vitalité du Témiscamingue, de son secteur agricole et pour la protection du territoire agricole. La Commission possède toute la discrétion nécessaire dans la Loi pour exiger une démonstration plus rigoureuse du projet.

La condition proposée dans l'orientation préliminaire

Quelques personnes interpellées par le dossier se questionnent également sur la condition émise par la Commission voulant que l'actionnaire principal, M. Andrew Grant, s'établisse au Québec. En effet, celui-ci devra séjourner dans la province durant au moins 366 jours au cours des 24 mois suivant la date de l'acquisition projetée. L'établissement d'une nouvelle famille participe sans contredit à la vitalité du milieu, mais, étant donné la proximité de l'Ontario du lieu de résidence envisagé, comment sera-t-il possible de s'assurer du respect de cette condition? D'autant plus que, lors des diverses rencontres organisées avec les représentants de l'entreprise et les représentants de la Fédération, M. Andrew Grant ne s'est jamais présenté. En fait, M. Grant ne semble pas avoir d'intérêt à rencontrer ses futurs voisins puisqu'il agit par l'entremise de mandataires depuis le début du dossier. Une condition stricte devrait être rattachée à une éventuelle autorisation dans ce contexte.

Conclusion

La Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue considère que la Commission devrait être insatisfaite de la démonstration présentée par Grant pour justifier l'autorisation demandée, notamment sur les conséquences économiques de son projet et, dans l'exercice de sa discrétion prévue à l'article 15 de la Loi, elle devrait refuser les autorisations demandées. Ainsi, une étude plus approfondie des impacts socioéconomiques réels du projet devrait être réalisée.

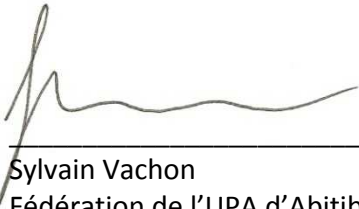
Subsidiairement, si la Commission désire autoriser les demandes, la condition proposée dans l'orientation préliminaire devrait plutôt se lire comme suit :

« L'actionnaire principal d'Entreprises agricoles Grant Témiscamingue Ltée, M. Andrew Grant, devra séjourner dans la province de Québec durant au moins 366 jours, au cours des 24 mois suivant la date de l'acquisition projetée, sans quoi la présente autorisation sera nulle et sans effet. »

En définitive, la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue lance la question suivante : quel modèle d'agriculture pourra garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles et assurer la vitalité des milieux ruraux québécois?

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président,



Sylvain Vachon
Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue

Le président,



Patrick Lafond
Syndicat local de l'UPA du Témiscamingue

SV/PL/CHG/db

p. j. Lettres de la MRC de Témiscamingue, rapport de l'IRÉC et article d'Agricom

Références

Agricom (2011),

http://www.journalagricom.ca/index.cfm?Sequence_No=60993&Id=60993&Repertoire_No=2137988401&Voir=article

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (2008),

http://www.caaag.gouv.qc.ca/userfiles/File/Dossiers%2012%20fevrier/RapportFr_basse.pdf

Grant Farms (2012), <http://www.thegrantfarms.com/index.html>

Laplante et L'Italien (2012), <http://www.irec.net/upload/File/sadaqnovembre2012.pdf>

Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue (2012a),

http://www.observat.qc.ca/documents/publications/bulletin-de-l-observatoire_septembre_2012.pdf

Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue (2012b),

http://www.observat.qc.ca/documents/publications/abrege_agriculture_2012.pdf

Terre de chez nous (2012),

<http://www.laterre.ca/vie-rurale/pressions-foncieres-dans-le-temiscamingue/>

UPA (2012), http://www.upa.qc.ca/fr/Agriculture_et_societe/Releve_agricole.html